Vol de numéraire. — Les époux Mariage, marchands de lait au Blanc-Seau, avaient à leur service, depuis 3 mois environ, un jeune homme de 18 ans, Joseph Vandegejkte, sujet belge, que sa situation était devenue très rendait plus intéressant. Ils avaient en lui toute confiance.

Jeudi matin, alors que le jeune homme avait été laissé seul à la maison, il en profita pour s'emparer d'une somme de 200 fr. en numéraire, renfermée dans un meuble, et prit la fuite.

On a tout lieu de croire qu'il s'est dirigé sur la Belgique, d'autant qu'il devait y toucher une petite pension trimestrielle qui lui est servie jusqu'à sa majorité, comme fils d'un douanier belge décédé.

Abus de confiance. — Un ouvrier tailleur d'une très importante maison de la ville, qui s'était établi depuis peu a été arrêté hier soir, sous l'inculpation de soustraction de fournitures au préjudice de son patron.

M. le commissaire de police du 1er arrondissement a ouvert une enquête.

L'inculpé a avoué.

WATTRELOS

La fraude aux jambons. — Le 11 juin vers 7 h. du soir, M. Coquelet, contrôleur des douanes au bureau de Wattrelos, le sous-brigadier Poulain, les préposés Deblock et Cep ont saisi au bureau, 1 jambons d'origine américaine, dissimulés au fond de quatre paniers remplis d'œufs.

La viande salée d'Amérique étant prohibée, procès-verbal a été rédigé à la charge du prévenu, le sieur Dewaint, messager à Croix et M. la destinataire, Mme D., épicière à Roubaix.

Cette dernière a reconnu avoir remis cette même au messager les marchandises désignées ci-dessus pour les transporter dans son magasin. Les huit jambons confisqués pèsent ensemble 28 kilos.

Mme D. prétend avoir été victime d'un vengeance.

LILLE

EXPÉRIENCE DANGEREUSE

Un homme grièvement blessé

Hier après-midi, vers deux heures, deux amis, MM. Joseph Harding, âgé de 22 ans, sans profession, anglais, demeurant rue d'Esquermes, 77, et Hubert Carron, 20 ans, préparateur de chimie à la faculté catholique, demeurant rue Marais, 11, s'étaient rendus sur les remparts, entre les portes de Canteleu et de Béthune, pour faire une expérience de chimie.

Ils avaient emporté avec eux une bouteille contenant une poudre composée de : prussiate jaune, chlorate de potasse et sucre. Dans cette fois, le jeune Carron l'intent. introduire un morceau de potassium et de jeter aussitôt le tout dans l'eau pour voir la combustion spontanée et l'effet qui s'en serait suivi par le contact de la flamme avec la poudre.

M. Harding qui était accroupi et tenait la bouteille entre les jambes, venait à peine d'y jeter le potassium, qu'une explosion se produisit. Le potassium s'était enflammé subitement et la bouteille vola en éclats, blessant grièvement le malheureux expérimentateur.

Le bruit de la détonation avait attiré l'attention de plusieurs personnes qui passaient sur la route et qui s'empressèrent de relever le blessé et de le transporter à l'établissement du *Chant des Oiseaux*, boulevard Montebello, en même temps qu'on courait prévenir M. Gilbert, commissaire de police du cinquième arrondissement et qu'on se mettait à la recherche d'un docteur.

Précisément, M. le docteur Brunelle passait et s'empressa de prodiguer ses soins aux blessé.

M. Gilibert, de son côté, arriva bientôt accompagné de son secrétaire, M. Rousseau, et de M. le docteur Lefort, qu'il avait rejoint.

Les médecins constatèrent que M. Harding avait la figure criblée de morceaux de verre, que les yeux étaient atteints; qu'il avait, en outre, une vaste plaie béante à la cuisse gauche intérieurement et une autre plaie, moins grande et plus profonde, à la cuisse droite, de nombreuses blessures à la paume de la main et au poignet droit, et des éclats de verre en quantité sur les jambes et dans les parties.

Après des soins sommaires, M. Lefort fit transporter le blessé à la maison de santé de l'hôpital de la Charité.

Les docteurs ne peuvent se prononcer sur la gravité des blessures; mais le patient a fait montre, pendant qu'on le soignait, de la plus grande énergie.

Coups de Revolver Place Richebé

Une Femme Blessée

Depuis quelques mois, un étudiant en lettres, nommé Paul Poncin, âgé de 22 ans, originaire de Château-Thierry, s'était pris d'une folie passion pour une fille de mœurs légères, Thérèse-Madeleine Salembier, âgée de 32 ans, née à Haubourdin. Ils habitaient ensemble une chambre garnie au second étage du n° 5 de la rue Jeanne-Maillotte.

Poncin, foncièrement jaloux de sa maîtresse, lui faisait fréquemment des scènes. Hier soir, vers neuf heures, des passants les ont encore entendus se disputer dans leur chambre. Ils sont ensuite descendus et la querelle a repris de plus belle au coin de la rue Jeanne Maillotte et de la Place Richebé.

Tout à coup, poussé à bout, le jeune homme sortit de sa poche un revolver qu'il avait acheté dimanche dernier et en tira quatre coups de revolver successifs. Après quoi il s'enfuit dans la direction du boulevard de la Liberté.

Les consommateurs des cafés environnants étaient sorts précipitamment au bruit des détonations et quelques-uns d'entre eux se mirent à la poursuite de l'étudiant, qui fut arrêté au coin de la rue Denis Godefroy par un employé du gaz (on n'a pas voulu se faire connaître) et M. Willay, cafetier, place Sébastopol. Il était alors dix heures un quart.

Sur ces entrefaites, M. Dalennes, secrétaire du commissariat de police du troisième, arriva et s'empara de l'arme que l'irascible amoureux tenait encore en main. Celui-ci fut alors mené devant M. le commissaire de permanence. En route, il était suivi par une foule grossissant toujours, contre l'indignation de laquelle on eut beaucoup de peine à le protéger. De nombreux cris : « A mort, l'assassin ! ont retenti sur le parcours. C'était vraiment scandaleux.

Pendant ce temps, Madeleine Salembier se promenait, malgré elle, sur balle qu'elle avait reçue derrière la tête. Ce n'est qu'environ une demi-heure après qu'elle est rentrée chez elle en laissant des traces de sang. Les coups qui avaient arrêté son amant

Néanmoins, comme elle était blessée, on la coucha et on alla quérir M. le docteur Coppens, qui put extraire la balle sans difficulté et déclara que la blessure ne présentait aucun caractère de gravité.

Indépendamment de la balle qui l'a blessée à la tête, Madeleine Salembier a été atteinte par une autre balle qui est restée dans le col de sa jaquette.

Descentes du Parquet. — Hier après midi, le Parquet, représenté par M. du Liscouët, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Hache, s'est rendu chez M. Letarcq, 20, rue de Juliers, pour terminer l'instruction d'une tentative de vol qui s'y est commise dans la nuit du 19 au 20 janvier (dont nous avons parlé en son temps), tentative qui a

Les coupables, Leroux, Cogot et Glorieux, qui ont été arrêtés plus tard et, dont l'un, Leroux, avait été blessé à la tête par deux balles (il est guéri aujourd'hui) ont été amenés sur les lieux, sous la garde de quatre agents de sûreté.

De là, avec les mêmes individus, le parquet s'est rendu rue de Flandre, 68, chez M. Beaucart, ou (nous l'avons dit) se rapportait le crime commis dans la nuit du 4 au 5 février, un vol de huit cents francs de chaussures.

M. le juge voulait se rendre compte de l'état des lieux et, en même temps, s'assurer que c'étaient bien les trois détenus qui étaient coupables de ce vol.

Enfin, le parquet est allé faire une perquisition chez le sieur Coopens, rue Montaigne, qu'il soupçonne d'avoir reçu les chaussures volées chez M. Beuscart.

L'instruction de ces méfaits est donc presque terminée et les coupables passeront avant peu devant le tribunal.

Cheval emporté. — Hier après-midi, vers trois heures, pendant que son conducteur, M. Alfred Fauquenoy, 33 ans, garçon brasseur, faisait arrêter une fois prise Délicl, le cheval attelé au camion de MM. Dupuis et Langrange, prisonnier, se sauva par la rue Philippe-de-Comines. M. Fauquenoy, qui se trouvait à la tête du cheval, fut renversé et une roue du camion lui passa sur les jambes, sans lui faire de blessures, heureusement.

Dans sa course folle, le cheval se jeta d'abord sur la voiture de M. Lobry, demeurant rue du Metz 45, dont il brisa la roue gauche; puis il renversa celle de M. Gladume, savonnier, rue de Valenciennes 14, où il fut arrêté par le chien.

La travailleur mystérieux du Bois de Boulogne. — Il y a quelques jours, nous avons parlé d'un habillement complet et d'une paire de chaussures qui avaient été trouvés au Bois de Boulogne pour les transporter dans un magasin. Les huit jambons confisqués pèsent ensemble 28 kilos.

Mme D. prétend avoir été victime d'un vengeance.

LE NORD

Charbonnage de Marly-lez-Valenciennes.

Nous avons parlé il y a quelque temps à cette même place, du charbonnage de Marly-lez-Valenciennes et nous avons promis à nos lecteurs de les tenir au courant de cette affaire.

Nous savons maintenant que les statuts de la nouvelle société ont été passés par devant Me Lefebvre, notaire à Lille. Nous avons en sous les yeux un exemplaire de ces statuts, qui nous paraissent sagement et prudemment établis; on voit que des hommes sérieux et expérimentés sont à la tête de cette affaire.

Nous avons pu nous procurer également le dernier rapport qui a été fait par deux ingénieurs distingués sur la valeur économique de cette concession, et après avoir lu attentivement ce document si clair et si probant, on se demande comment il serait possible de douter du seul instant de la réussite complète de l'exploitation projetée.

Sans doute, la concession de Marly, qui a déjà été exploitée, est loin d'offrir comme propriété les charbonnages bien des vicissitudes; mais il faut remarquer que les charbonnages au sud du bassin ont tous passé par les mêmes épreuves. Les mines de Douchy et de Vicq ont abandonnés et repris bien des fois et aujourd'hui ils sont arrivés à la richesse. Anzin même, a été bien des années avant de rien produire; Lièvin aurait été abandonné si un ingénieur distingué, rompant avec les anciens errements, n'avait pas poussé les travaux en profondeur; Drocourt, dont la prospérité s'accroît de jour en jour, a dû son brillant avenir à l'opiniâtreté du savant ingénieur M. Delmiche qui est allé, lui aussi, chercher la richesse en profondeur.

Aucun puits n'a été foncé au-delà de 180 mètres dans la concession de Marly et déjà il a été recoupé 3 veines pouvant donner lieu à une exploitation largement rémunératrice; mais d'après l'avis des ingénieurs qui ont fait le rapport et de beaucoup d'autres ingénieurs faisant autorité, il paraît certain qu'on retrouvera en profondeur les veines des charbons gras de la fosse Thiers d'Anzin, ainsi que les veines de Douchy et celles du bassin de Douai, exploitées par la compagnie de Crespin-lez-Anzin.

Dans ces conditions, non-seulement ce sera la réussite, mais nous pensons que l'affaire bien conduite, à cause de la certitude des richesses qui existent, devra donner des résultats inespérés.

Nous croyons que les propriétaires actuels de la concession de Marly doivent prochainement offrir à leurs concitoyens de participer à cette affaire par l'émission d'actions consistant une part au profit des souscripteurs.

Nous serons heureux d'aviser nos lecteurs de cette souscription lors qu'elle sera ouverte.

PAS-DE-CALAIS

L'ARRESTATION DU MAIRE DE BERCK

L'*Avenir d'Arras* reçoit de Berck-sur-Mer, au sujet de l'arrestation de M. Macquet, une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

.....Ce qui a surtout indigné la population berckoise c'est la nouvelle de la mise en scène aussi exceptionnelle que déplacée, déployée par la gendarmerie de Montreuil.

Quand il s'est agi d'arrêter M. Moltier, ancien conseiller général d'Etaqueles, aujourd'hui décédé à la Cour d'assises, on chargea de ce soin un seul gendarme, qui amena son prisonnier à la maison d'arrêt, sans qu'on s'en aperçut en ville.

Pour M. Macquet, cette discrétion de bon aloi se transforme en une manifestation tapageuse : on fait arrêter notre malheureux maire par le gendarmerie de Montreuil, qui a établi une correspondance, et, à Rang-du-Fliers, la gendarmerie de Montreuil remplace celle de Berck.

On commence par faire monter M. Macquet dans une calèche. Le lieutenant de gendarmerie est là, qui rend le commandement de l'escorte, qui reçoit un ordre non moins bizarre : les logis et trois gendarmes. Et toute cette chevauchée, entourant la calèche, traverse bruyamment la plus grande partie de la ville de Montreuil, comme pour bien montrer à la population le héros de l'événement du jour.

Certes, nous admettons qu'il ait pu y avoir une cause plausible de l'arrestation de l'accusé; nous faisons même remarquer aux réactionnaires exultants que seule, la République est le régime tout-puissant de l'égalité et de la justice, puisque seule elle n'hésite pas à traquer ses partisans même les plus en vue; mais nous protestons absolument contre la manière brutale dont on a procédé. Et nous voudrions bien savoir à qui incombe la responsabilité de ces exagérations blessantes et inusitées.

Les faits signalés par le correspondant de l'*Avenir* nous semblent être assez graves pour nécessiter une enquête. Il faut en effet que l'on sache à qui incombe la responsabilité de façons d'agir si différen-

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

La tentative de vol de Rockem. — Nos lecteurs se rappellent que dans le courant du mois d'avril dernier, la dame Octavie Lemattre, femme Brunaire, passant avec sa voisine au hameau de Rockem, quand un individu de mine suspecte lui demanda de la laisser monter. Au bout de quelques minutes de marche l'individu sauta sur Mme Brunaire, la renversa, la maintint sur le trottoir et lui mettant le genou sur sa poitrine voulut se livrer sur elle aux derniers outrages.

Mme Brunaire pour sa part, Mme Brunaire qui opposa à son agresseur une résistance vigoureuse, deux gendarmes belges qui se trouvaient à plusieurs centaines de mètres, accourirent à la rescousse et mirent à la poursuite du fuyard qu'ils conduisirent vers 3 h. 1/2 à la gendarmerie de Pérenchies.

Dans un premier interrogatoire il donna un faux nom, mais ensuite il déclara se nommer Baptiste Charles, âgé de 25 ans. Il a commis hier pour coups devant le tribunal correctionnel. Sa défense a été bien sommaire, il s'est borné à nier tous les faits qui lui étaient reprochés par la dame Mme Brunaire, n'assistant à la scène.

Baptiste Charles est un repris de justice des plus dangereux, il a déjà été condamné 4 maintes reprises notamment une fois à la peine de mort pour violences envers des surpriseurs. Cette peine a été commuée en dix années de réclusion.

Le tribunal sur l'avis du ministère public qui demande le maximum de la peine à infliger à Baptiste Charles a cinq ans de prison et cinq ans de France.

Vols de zinc à Tourcoing. — La police de cette ville est enfin parvenue à découvrir les auteurs de vols de zinc commis dans cette ville dans l'année au préjudice de M. Lepers-Delgatte, ferblantier, rue de la Lainerie.

C'est sur la dénonciation de la fille Rambinoux, maîtresse de l'un des voleurs, Maurice Mouel, que l'enquête a été ouverte et a abouti à l'arrestation de trois prévenus : Maurice Mouel, Jules Delabaere et Hortense Bauhlomme.

Le tribunal les a condamnés :

Maurice Mouel, 4 mois de prison, Jules Delabaere, 6 mois de prison, la fille Bauhlomme, 2 mois.

— Autres condamnations : Louis Pique 15 jours et 16 fr. pour coupe. — Antoinette Delarge, 8 jours pour outrage. — Charles Prévo, 48 ans, 40 jours de prison pour coups exercés sur son patron M. Dervoux, de Quesnoy-sur-Deûle. — Alfred Brasme, 40 jours pour vol. — Henri Devenne, 3 mois, Rosbaix Charles, 1 mois, pour vagabondage. — Capelle Pierre, 1 mois pour outrages et ivresse. — Gustave Gravelin, 15 jours, Engels Charles, 3 mois et solidairement 15 fr. d'amende pour coups.

Outrages aux mœurs. — Dans notre numéro précédent et sous cette rubrique, nous avons dit que Decalonne, l'un des prévenus, avait déclaré que il... lui avait remis des livres et brochures pornographiques. Or, il résulte des débats que le sieur H... n'a jamais rien vendu à Decalonne et que ce dernier aurait acquis ces ouvrages en paiement d'une somme d'argent qui lui était due par une personne de Dunkerque.

A l'audience Pérot a eu lieu la plaidoierie de M. Brachers d'Hugo, défenseur d'H... Il a démontré au tribunal qu'on ne peut dire qu'il ait mis offert au public les livres saisis chez lui et qui se trouvent dans son arrière-boutique. Il a plaidé la bonne foi de son client, pour lequel il demande l'acquittement.

Le jugement est mis en délibéré.

M. Courant.

Cour d'assises de Douai

Nous apprenons que c'est M. Tardif, secrétaire de M. Millerand et avocat à la Cour d'appel de Paris, qui soutiendra la défense de l'anarchiste Caline devant la Cour d'assises du Nord.

Les Assassins de Courbevoie devant la Cour d'assises de la Seine

A l'ouverture de l'audience, le président revient sur certains points de l'interrogatoire.

Il demande à Berland de préciser la scène du crime, notamment en ce qui concerne les coups de couplings portés par la veuve de Mme Dessaigne.

L'accusé refuse de répondre sur ce point. Il déclare seulement que Mademoiselle Mary est allée abandonnée et reprise bien des fois et aujourd'hui ils sont arrivés à la richesse, Anzin même, a été bien des années avant de rien produire; Lièvin aurait été abandonné si un ingénieur distingué, rompant avec les anciens errements, n'avait pas poussé les travaux en profondeur; Drocourt, dont la prospérité s'accroît de jour en jour, a dû son brillant avenir à l'opiniâtreté du savant ingénieur M. Delmiche qui est allé, lui aussi, chercher la richesse en profondeur.

Aucun puits n'a été foncé au-delà de 180 mètres dans la concession de Marly et déjà il a été recoupé 3 veines pouvant donner lieu à une exploitation largement rémunératrice; mais d'après l'avis des ingénieurs qui ont fait le rapport et de beaucoup d'autres ingénieurs faisant autorité, il paraît certain qu'on retrouvera en profondeur les veines des charbons gras de la fosse Thiers d'Anzin, ainsi que les veines de Douchy et celles du bassin de Douai, exploitées par la compagnie de Crespin-lez-Anzin.

Dans ces conditions, non-seulement ce sera la réussite, mais nous pensons que l'affaire bien conduite, à cause de la certitude des richesses qui existent, devra donner des résultats inespérés.

Nous croyons que les propriétaires actuels de la concession de Marly doivent prochainement offrir à leurs concitoyens de participer à cette affaire par l'émission d'actions consistant une part au profit des souscripteurs.

Nous serons heureux d'aviser nos lecteurs de cette souscription lors qu'elle sera ouverte.

LILLE

Tribunal correctionnel de Lille

La tentative de vol de Rockem. — Nos lecteurs se rappellent que dans le courant du mois d'avril dernier, la dame Octavie Lemattre, femme Brunaire, passant avec sa voisine au hameau de Rockem, quand un individu de mine suspecte lui demanda de la laisser monter. Au bout de quelques minutes de marche l'individu sauta sur Mme Brunaire, la renversa, la maintint sur le trottoir et lui mettant le genou sur sa poitrine voulut se livrer sur elle aux derniers outrages.

Mme Brunaire pour sa part, Mme Brunaire qui opposa à son agresseur une résistance vigoureuse, deux gendarmes belges qui se trouvaient à plusieurs centaines de mètres, accourirent à la rescousse et mirent à la poursuite du fuyard qu'ils conduisirent vers 3 h. 1/2 à la gendarmerie de Pérenchies.

Dans un premier interrogatoire il donna un faux nom, mais ensuite il déclara se nommer Baptiste Charles, âgé de 25 ans. Il a commis hier pour coups devant le tribunal correctionnel. Sa défense a été bien sommaire, il s'est borné à nier tous les faits qui lui étaient reprochés par la dame Mme Brunaire, n'assistant à la scène.

Baptiste Charles est un repris de justice des plus dangereux, il a déjà été condamné 4 maintes reprises notamment une fois à la peine de mort pour violences envers des surpriseurs. Cette peine a été commuée en dix années de réclusion.

Le tribunal sur l'avis du ministère public qui demande le maximum de la peine à infliger à Baptiste Charles a cinq ans de prison et cinq ans de France.

Vols de zinc à Tourcoing. — La police de cette ville est enfin parvenue à découvrir les auteurs de vols de zinc commis dans cette ville dans l'année au préjudice de M. Lepers-Delgatte, ferblantier, rue de la Lainerie.

C'est sur la dénonciation de la fille Rambinoux, maîtresse de l'un des voleurs, Maurice Mouel, que l'enquête a été ouverte et a abouti à l'arrestation de trois prévenus : Maurice Mouel, Jules Delabaere et Hortense Bauhlomme.

Le tribunal les a condamnés :

Maurice Mouel, 4 mois de prison, Jules Delabaere, 6 mois de prison, la fille Bauhlomme, 2 mois.

— Autres condamnations : Louis Pique 15 jours et 16 fr. pour coupe. — Antoinette Delarge, 8 jours pour outrage. — Charles Prévo, 48 ans, 40 jours de prison pour coups exercés sur son patron M. Dervoux, de Quesnoy-sur-Deûle. — Alfred Brasme, 40 jours pour vol. — Henri Devenne, 3 mois, Rosbaix Charles, 1 mois, pour vagabondage. — Capelle Pierre, 1 mois pour outrages et ivresse. — Gustave Gravelin, 15 jours, Engels Charles, 3 mois et solidairement 15 fr. d'amende pour coups.

Outrages aux mœurs. — Dans notre numéro précédent et sous cette rubrique, nous avons dit que Decalonne, l'un des prévenus, avait déclaré que il... lui avait remis des livres et brochures pornographiques. Or, il résulte des débats que le sieur H... n'a jamais rien vendu à Decalonne et que ce dernier aurait acquis ces ouvrages en paiement d'une somme d'argent qui lui était due par une personne de Dunkerque.

A l'audience Pérot a eu lieu la plaidoierie de M. Brachers d'Hugo, défenseur d'H... Il a démontré au tribunal qu'on ne peut dire qu'il ait mis offert au public les livres saisis chez lui et qui se trouvent dans son arrière-boutique. Il a plaidé la bonne foi de son client, pour lequel il demande l'acquittement.

Le jugement est mis en délibéré.

M. Courant.

Cour d'assises de Douai

Nous apprenons que c'est M. Tardif, secrétaire de M. Millerand et avocat à la Cour d'appel de Paris, qui soutiendra la défense de l'anarchiste Caline devant la Cour d'assises du Nord.

Les Assassins de Courbevoie devant la Cour d'assises de la Seine

A l'ouverture de l'audience, le président revient sur certains points de l'interrogatoire.

Il demande à Berland de préciser la scène du crime, notamment en ce qui concerne les coups de couplings portés par la veuve de Mme Dessaigne.

L'accusé refuse de répondre sur ce point. Il déclare seulement que Mademoiselle Mary est allée abandonnée et reprise bien des fois et aujourd'hui ils sont arrivés à la richesse, Anzin même, a été bien des années avant de rien produire; Lièvin aurait été abandonné si un ingénieur distingué, rompant avec les anciens errements, n'avait pas poussé les travaux en profondeur; Drocourt, dont la prospérité s'accroît de jour en jour, a dû son brillant avenir à l'opiniâtreté du savant ingénieur M. Delmiche qui est allé, lui aussi, chercher la richesse en profondeur.

Aucun puits n'a été foncé au-delà de 180 mètres dans la concession de Marly et déjà il a été recoupé 3 veines pouvant donner lieu à une exploitation largement rémunératrice; mais d'après l'avis des ingénieurs qui ont fait le rapport et de beaucoup d'autres ingénieurs faisant autorité, il paraît certain qu'on retrouvera en profondeur les veines des charbons gras de la fosse Thiers d'Anzin, ainsi que les veines de Douchy et celles du bassin de Douai, exploitées par la compagnie de Crespin-lez-Anzin.

Dans ces conditions, non-seulement ce sera la réussite, mais nous pensons que l'affaire bien conduite, à cause de la certitude des richesses qui existent, devra donner des résultats inespérés.

Nous croyons que les propriétaires actuels de la concession de Marly doivent prochainement offrir à leurs concitoyens de participer à cette affaire par l'émission d'actions consistant une part au profit des souscripteurs.

Nous serons heureux d'aviser nos lecteurs de cette souscription lors qu'elle sera ouverte.

De sa fenêtre elle a surprris plusieurs coquillabulies qui seraient présidés à minuit.

La logeuse du boulevard Vollaire, à Asnières, s'est aperçue que sa locataire couchait avec son fils dans son seul lit.

J. W. N. — 1° 32 ans; 2° 32 ans. Pour l'âge auquel on n'a plus droit à la première mise, voyez le tableau de gendarmerie le plus proche.

H. C. E. — Oui à la première question. Le département entretient huit bourses. Pour plus amples renseignements, adressez-vous au secrétaire de la Faculté de médecine à Lille.

La Facteur.

CONVOCATIONS

Tous les syndiqués de l'Industrie du Bâtiment sont priés de se réunir Dimanche prochain, 14 Juin, à 5 heures du soir, salle Mouton, rue Gambetta d'Arc. — Ordre du jour : Choix définitif du Syndicat au Conseil de Prud'hommes.

Chambre syndicale des Ouvrageurs. — Assemblée générale extraordinaire Dimanche 14 juin, à 3 heures précises du soir, en son local, Estaminet Hougard, 10, place de la Liberté

Ordre du jour : Questions très urgentes.

Les Ouvrageurs désirant s'inscrire seront également invités à venir donner leur adhésion.

Nota. — Les Ouvrageurs sont priés de se réunir à Dimanche après-midi, à la salle Mouton pour la Chambre syndicale des Dresseurs et Encolleurs qui a son assemblée générale le même jour.

Etat-civil de Roubaix

Naissances du 12 juin. — Marie Bassin, rue du Collège, 24. — Mathilde Mack, rue de la Bourgogne, 14 — Alexis Raymond, rue du Ballon, 64. — Arthur Verbesten, rue de Mouveaux, 3. — Angèle Castelain, rue de Condé, 1. — Marguerite De Gelas, rue Fontenoy. — Céline Baron, rue Vallon, 4. — César Dhenin, rue N.-D.-Secours, 32. — Louis Carpentier, rue de Hutin, 33. — Victorine Cache, rue de Rome, 17.

Décès. — Jean Vandaele, 57 ans, rue Fontenoy, 63. — Ghenghiere, présenté sans vie, rue de l'Union.

Etat-civil de Tourcoing

Naissances du 12 juin. — Daniel Castelain, rue du Chêne-Houpline. — Augustin Delannoy et Alphonse Delannoy, rue des Pints. — Jean Scaupin, rue de Gand. — Séverine Bognet, rue du Tilleul. — Reine Cottenet, rue de Paris. — Joseph Verbrigge, rue du Cimetière.

Décès. — Juliette Leblanc, 66 ans 4 mois, sans profession, hospice général.

Etat-civil de Wattrelos

Du 3 au 10 juin 1891. — Naissances : Abel Coquel, rue Audemarin. — Marguerite Nuytiens, Touquet. — Henri Decourcelle, rue des Fleurs. — Gaston Poulain, rue de Lesca. — Hector Dierenne, Petit-Paris. — Henri L'Ernout, Marlière. — Julia Salmon, Crétinier. — Clémence Victor, Sapin-Vert. — Alfred Vermeulen, Crétinier. — Marie-Jacquart, Gauquier. — Jules Vercruy, Marlière. — Aline Vaillant, Hourardie. — Zoé Lecouffe, Saint-Liévin. — Marie Mortier, Wibaux. — Fernand Boute, rue du Bureau. — Mathilde Nisse, Bas-Chemin. — Albert Delattre, rue de l'Industrie. — Georges Croo, Crétinier.

Décès : Marie Quivron, 21 ans 4 mois, servante, Hourardie. — Germaine Mifleccamps, 2 ans 9 mois, Crétinier. — Louis Dupont, 1 an, Place. — Jules Desmettre, 3 mois, Petit-Tourcoing. — Clémentine Dumortier, 27 ans, tisserande, Saint-Liévin. — Achille Demeriaire, 5 semaines, Sainte-Marguerite. — Marie Vanzimacq, 26 ans 6 mois, ménagère, Wibaux. — Hortense Toppe, 23 mois, Sapin-Vert. — Céline Lefebvre, 41 ans, ménagère, Fleury. — Reinaldo Seynave, 75 ans 11 mois, sans profession, Hôpital.

Publications du 7 juin. — Entre Louis Vercruysse, 27 ans, tisserand, à Merle Houlcqui, 30 ans, tisserande. — Emile Dubos, 26 ans, tisserand et Clémence Thiry, 30 ans, redoublueuse. — Jean-Baptiste Darfeuil, 36 ans, tisserand et Philomène Nys, 24 ans, tisserande. — Alfred Franchomme, 22 ans, rameur et Juliette Courestès, 24 ans, journalière. — Jean-Baptiste Dumortier, 21 ans, tisserand et Mélanie Crommelinck, 21 ans, ménagère.

Charles Maillatte, 27 ans, employé de commerce et Angèline Fournez, 26 ans, sans profession, à Salembier, journalier et Adeline Henno, journalière.

Nouvelles à la Main

A l'école communale :

Le professeur. — Par qui fut sauvé le Capitole ?

L'élève. — ???

Son camarade complaisant, soufflant :

— par les oies.

Et, l'élève qui a mal entendu :

— Par les zouaves.

BHULP-MAISON.

On nous prie d'annoncer que le dentiste MATHIEU, dit Courtrai, sera à consulter à partir du 28 courant, tous les jours, excepté le jeudi de chaque mois, 8 Roubaix, rue du Collège, 73 (en face du Collège), de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

1803

AMM. LES MÉDECINS qui ne connaissent pas le **VIN DE PEPTONE-TRILLES** nous consulter de quelles et produit permanent qu'ils recommandent ce produit spécial result. avec toutes les conditions d'une liqueur agréable, les avantages d'un vin médical et qu'ils le recommanderont à leurs clientèles.

DANS TOUS LES CAFES

Exiger l'étiquette sur la bouteille

TRILLES Frères, à Perpignan (Pyrénées Orientales).

Gazette des Théâtres

« Par le Glaive » de Richepin

M. Jean Richepin vient de lire à la Comédie-Française sa nouvelle pièce *Par le Glaive*, qui y est distribuée.

L'action de *Par le Glaive* se passe à Ravenne (Italie) en 1359. Il n'y a qu'un seul personnage historique peu connu d'ailleurs, Conrad-le-Loup, capitaine d'aventuriers, qui avait usurpé le pouvoir à Ravenne, dont il était le tyran : ce rôle sera joué par Paul Mounet.

La pièce est un drame de passion et de guerre sociale. Le pays est sous la domination étrangère et, de plus, en proie aux divisions intestines du triste chancre de citoyens, tous ceux qui ont une contre les autres; les nobles, les bourgeois et le peuple.

Le personnage principal, qui sera créé par Mounet-Sully, est une sorte d'apôtre socialiste, représentant des gens du peuple qui prêche la concorde entre les citoyens. Il pousse tout le monde à l'action, et, cependant, il est lui-même un rêveur que l'action effraie. Mais il est aimé, par les combinaisons du drame, à agir en personne, à mettre la main à la pâte.

Les deux principaux rôles de femmes sont l'héroïne aristocratique, que créera Mlle Bartet, et l'héroïne populaire, Mlle Dudlay.

Il y a aussi un rôle d'enfant, fort important : c'est probablement la petite Gandy qui le remplira. Enfin, deux rôles comiques : celui du Conrad-le-Loup, retitre allemand, ivrogne, pour Leloir et une courtisane, pour Mlle Rachelle Boyer. Il y a bien d'autres rôles encore, et, en tout, dans des personnages prenant la parole est de vingt-quatre.

Voici ce que les principaux décors représentant : une place publique à Ravenne, avec un cabaret en plein air ; un intérieur qui précède la concorde entre les palais ; deux dessous de bois aux environs de Ravenne.

Ces deux dernières tableaux représentent deux coins différents de la forêt que les changements à vue remplissent leur rôle principal : l'un d'eux est la reproduction d'un ancien monument d'Italie. Un autre tableau est tout entier rempli par des mouvements de foule et de soldats.

Programme des Spectacles et Concerts

Etablissement thermal de Saint-Amand. — Concert du 14 juin 1891, donné dans la parc de 4 à 6 heures de l'après-midi, par l'harmonie municipale de Raismes, directeur : M. Absalon.

Première partie :

1. Richard Wagner, Ouverture de Tannhæuser. 2. Ouverture de Concert, Moreau. — 3. Fantaisie sur l'opéra Carmen, Bizet. — 4. Les Faucheurs, ouverture de concours, Bachmann.

Deuxième partie

5. La prise de Vicsburg, Lévêque. — 6. Fantaisie sur l'opéra Sylvia, Delibes. — 7. Rêve d'enfant, Moriamez. — 8. Valse, Popow.

Prix d'entrée : 50 centimes

PETITE CORRESPONDANCE

R. D. — Le consentement du père est indispensable.

D. C. — Vous pouvez vous marier sans autorisation jusqu'au 1er septembre. Vous serez renvoyé après un an de service, libéré à cinq ans ensuite, si votre situation ne se modifie pas.

Une lectrice assidue. — Non. Ignorons. Le jugement a dû fixer la durée de la contrainte par corps. — Pour la seconde question, voyez un avocat.

C. M. — C'est possible. Pas de pouvant être responsable pour l'autre.

Elle chercha-t-il.

M. V. D. — Non : question d'ordre intérieur de la Compagnie.

J. C. à Fives. — Après 35 ans, il y a les sommations à faire en cas de refus. Pour les frais et le coût de la procédure voyez un notaire.

J. W. N. — 1° 32 ans; 2° 32 ans. Pour l'âge auquel on n'a plus droit à la première mise, voyez le tableau de gendarmerie le plus proche.

H. C. E. — Oui à la première question. Le département entretient huit bourses. Pour plus amples renseignements, adressez-vous au secrétaire de la Faculté de médecine à Lille.

La Facteur.

FILTRE CHAMBERLAND SYSTÈME PASTEUR

Seule Médaille d'Or Exposition Universelle 1889

SEUL FILTRE AUTRE FOIS PRÉSENTANT PAR LE PASTEUR

Extrait d'une lettre de M. PASTEUR.

Par votre lettre du 20 février 1891, vous me demandez si j'ai autorisé de vendre, avec mention de mon nom sur affiche ou prospectus, des filtres autres que celui de M. CHAMBERLAND.

Je n'ai point donné cette autorisation et c'est tout à fait à mon insu et contre mon gré que cette usurpation de mon nom a pu avoir lieu

Signé : L. PASTEUR.

On doit donc exiger sur tous les filtres la signature de CHAMBERLAND et le nom PASTEUR.

CHAMBERLAND système PASTEUR

2, BOULEV^D ST-MICHEL, seule concessionnaire

81 et 85, RUE REDMOND, PARIS.

MARIAKERKE - BAINS

Hôtel du Kursaal

Chambres à partir de 1 franc. — Pension depuis 6 francs par jour.

3128

UN DÉSINFECTANT

dont on ne peut mettre en doute l'efficacité, puisqu'il a été officiellement admis dans les *Hôpitaux de Paris* et dans ceux de la *Marine* et qu'il a été récemment adopté par la Ville de Paris. Ses qualités assainissantes et toniques le rendent incomparable pour l'**Hygiène de la Toilette.**

Le Flacon 1 fr. — DÉPOT DANS TOUTES LES PHARMACIES

Se défier des contrefaçons.

Bourses Commerciales et Agricoles

CÉRÉALES & FARINES

PARIS, 12 Juin. — *(Dépêche spéciale).*

Farines : 12 marques.

Courant..	61 50	62 50	Août	64 50	64	—	
Juin.....	61 50	61 —	4 derniers	64 25	—	—	

Marque Corbeil : 66 — Circulation : 0.000

Blés.

Courant..	20 35	20 50	Août	—	—	—	—

HUILES, GRAINES & TOURTEAUX

	HUILES 13 Juin		GR. 13 Juin	TOUR. 13 Juin
	l'hectolitre	l'hec.	les 100 kilos.	
	Cours	Cp.		
Colza	—	68	—	—
Œillette b. g.	—	—	95 —	1 —
Lin de pays	—	56	—	26 —	1 —
Lin étranger	—	—	91 00	91 00	29 —	1 —
Cameline	—	—	—	—	16 —	1 —
Chanvre	—	—	—	—	19 —	1 —

Huile épurée pour quinquet 74 — 4 —

PARIS, 12 Juin. — *(Dépêche spéciale).*

Huile de Colza			Huile de Lin		
	12	11		12	11
Courant..	70 —	70 —	Courant..	52 50	—
Juillet....	72 50	72 50	Juillet....	53 25	53 —
Août.....	73 —	73 —	Août.....	54 —	54 —
4 premiers	74 —	74 —	4 premiers	55 —